

## Les représentants CPHSCT en Bourgogne

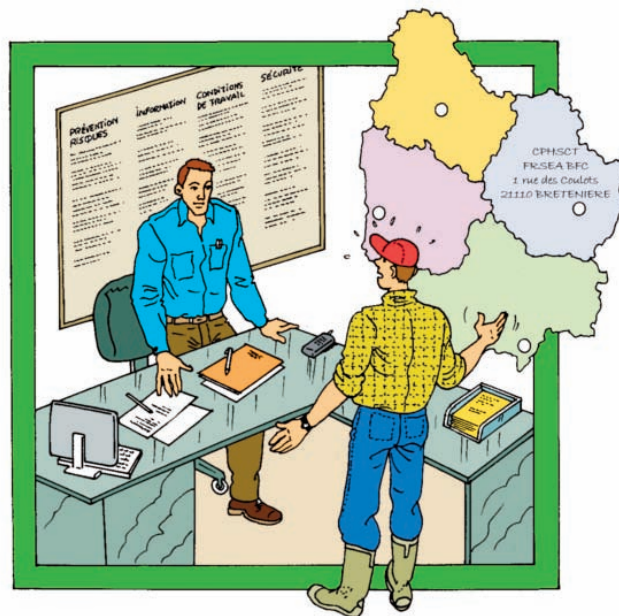
Il s'agit, à parité, des partenaires sociaux, avec 5 représentants des employeurs et 5 représentants des salariés.

**Président :**  
Michel BONNOTTE

*Représentant des organisations syndicales de salariés (CFDT)*

**Secrétaire :**  
Denis CHASTEL-SAUZET

*Représentant des organisations syndicales d'employeurs (FRSEA)*



- Questions
- Propositions
- Renseignements...

Contactez le secrétariat CPHSCT :

FRSEA Bourgogne Franche-Comté  
1 rue des Coulots - 21110 BRETENIERE  
[bourgogne.cphsct@gmail.com](mailto:bourgogne.cphsct@gmail.com)

# CPHSCT BOURGOGNE



Rédaction : CPHSCT Bourgogne - Conception graphique : Casse Régionale MSA de Bourgogne - Crédits photos : H. MIGNOT / Service Images COMISA - Novembre 2019

*La volonté de faire évoluer  
ensemble la sécurité au travail*



# La CPHSCT

Le secteur agricole est constitué de petites entreprises qui rencontrent des difficultés pour s'informer et prendre en compte la santé et la sécurité au travail de leurs salariés...



## Les enjeux de la prévention

### Des enjeux humains et sociaux

Limiter les effets : douleurs, souffrance, incapacité, inaptitude...  
Concourir à la diminution de l'absentéisme, l'amélioration du climat social...

### Des enjeux économiques

En cas d'accidents du travail, de maladie professionnelle : le coût de la réparation du préjudice humain, le coût engendré par les incidences sur le fonctionnement de l'entreprise.

### Des enjeux juridiques

La responsabilité civile et pénale.

## Quel est son rôle ?

C'est un lieu de dialogue entre employeurs et salariés, d'élaboration d'actions et d'information concertées avec l'appui des acteurs de prévention, pour améliorer la sécurité et les conditions de travail.



*Écouter Informer Échanger Étudier Déterminer Accompagner*

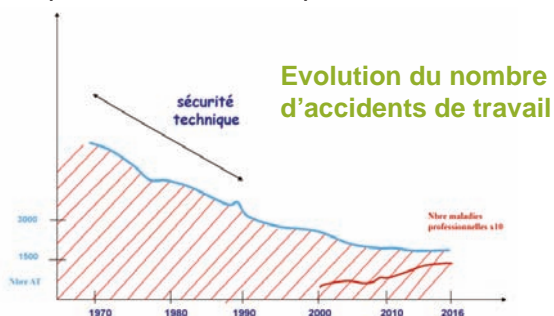
## Comment agit-elle ?

- ▶ Diffuse les informations
- ▶ Conseille sur les techniques avec l'appui d'experts (Directe, SST MSA Bourgogne)
- ▶ Propose des moyens d'amélioration et d'innovation en matière de sécurité
- ▶ Accompagne la mise en place des actions de formation

## Pour qui ?

Les entreprises agricoles et les salariés des secteurs d'activité ci-dessous, qui n'ont ni CHSCT ni délégué du personnel :

- ▶ Exploitations agricoles, polyculture, élevage
- ▶ Cultures et élevages spécialisés
- ▶ Exploitations de dressage, d'entraînement et haras
- ▶ Entreprises de pisciculture
- ▶ Exploitations forestières, sylviculture, scieries
- ▶ Entreprises de travaux agricoles
- ▶ Entreprises du paysage, aménagement espaces naturels
- ▶ Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole (CUMA)



Avant 1980 la sécurité technique permet la réduction des accidents du travail. Depuis cette date, les facteurs d'accidents sont plus liés :  
- à l'organisation du travail,  
- à l'environnement du poste de travail,  
- au comportement de l'homme au travail.

